



LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis no 07-2018

Demande de crédit pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à Versvey

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 211'500.-- pour l'amélioration de la distribution d'eau potable et le renforcement de la défense incendie à Versvey.

Ce chantier s'inscrit dans la suite des travaux pour compte de la commune effectués dans l'urgence et à titre gracieux par les porteurs des projets de reconstruction des aires autoroutières du Chablais Est et Ouest (cf. communication municipale du 26 septembre 2018). Il vise à satisfaire aux conditions hydrauliques requises par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) pour la défense incendie desdites aires.

2. Contexte général

Le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) prévoit la construction d'une nouvelle amenée d'eau à Versvey afin de créer une mise en boucle de l'alimentation de part et d'autre de ce hameau. Ce bouclage, plus précisément situé dans le secteur des Praillons et des Planches de la Croix, doit permettre non seulement de renforcer la défense incendie du secteur mais également de maintenir active la distribution de l'eau potable dans le hameau de Versvey en cas d'intervention sur l'une ou l'autre des branches du réseau.

Initialement planifiée à moyen terme, cette mise en boucle est devenue prioritaire durant le chantier de reconstruction des aires autoroutières, en raison de nouvelles conditions techniques posées par l'ECA.

En l'absence de poste budgétaire communal spécifique et tenus par un calendrier des plus serrés, les constructeurs ont décidé de prendre à leur charge l'équipement des aires autoroutières et de le remettre gratuitement à la commune à l'issue du chantier. En contrepartie, et pour répondre aux impératifs techniques (débit et pression en cas d'incendie), la commune s'est quant à elle engagée à entreprendre sans délai la pose d'une conduite complémentaire en profitant de la fouille du chantier en cours et à prioriser la mise en boucle de Versvey par rapport à l'échéancier initial du PDDE.

C'est donc pour répondre à cet engagement que la Municipalité vous soumet le présent préavis.

3. Description du projet

Comme indiqué précédemment, le projet dont il est question vise la mise en boucle des conduites d'eau potable et de défense incendie de Versvey, au moyen d'une nouvelle conduite sur une distance d'environ 320 m. Dans le cadre de ce chantier, la conduite de distribution d'eau potable existante en acier (Ac Ø 125) traversant le canal des Communailles sera également remplacée.

Les conduites concernées seront alimentées par le réservoir de Versvey, lequel est doté d'une cuve d'un volume total de 100 m³ et dont la cote altimétrique de trop-plein se situe à 508.40 m.

Le projet prévoit la réalisation d'une nouvelle artère en polyéthylène (PE 100 PN 16 diamètre extérieur 160 mm/ diamètre intérieur 130.8 mm) le long de la route de Versvey (tronçon A-B) et d'une artère en polyéthylène (PE 100 PN 16 diamètre extérieur 160 mm / diamètre intérieur 130.8 mm) en traversée du pont sur le canal des Communailles (tronçon C-D). Cette dernière, qui ne comporte pas le recouvrement nécessaire contre le gel, sera isolée thermiquement avant d'être sablée et remblayée.

Les prises privées présentes sur le tracé de la conduite à remplacer seront transférées sur la nouvelle canalisation. Deux nouvelles bornes hydrantes seront implantées, l'une sur le nouveau tronçon, l'autre sur la conduite existante longeant le secteur des Planches de la Croix. Les positions desdites bornes ont été validées par l'inspecteur cantonal de l'ECA et le commandant du SDIS Chablais. Les infrastructures prévues (conduites, vannes et bornes-hydrantes) ont été validées par les propriétaires impactés, au moyen d'une convention.

4. Coût des travaux

Le devis a été établi par un bureau d'ingénieurs hydrauliciens sur la base des prix pratiqués actuellement pour ce genre de travaux et des mètres des quantités à mettre en œuvre.

Le devis des prestations s'établit comme suit :

1. Travaux de génie civil - tronçon A-B	CHF	63'980.00	
2. Travaux de génie civil - tronçon C-D	CHF	13'329.00	
3. Travaux d'appareillage - tronçon A-B	CHF	47'080.00	
4. Travaux d'appareillage - tronçon C-D	CHF	12'900.00	
5. Apurement des montants engagés en urgence, selon communication municipale	CHF	25'000.00	
6. Autres prestations :			
- frais techniques et administratifs	CHF	16'450.00	
- travaux géométriques	CHF	2'000.00	
- divers et imprévus, environ 10%	CHF	<u>15'574.00</u>	CHF 34'024.00
Montant total HT			CHF 196'313.00
TVA 7.7% arrondie			<u>CHF 15'187.00</u>
Montant total TTC			<u>CHF 211'500.00</u>

5. Possibilités de subventionnement

L'ECA verse une subvention sur les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que de remplacement de conduites, mais ne prend pas en compte le transfert des prises privées. Le montant de la subvention devrait ainsi être de l'ordre de CHF 45'000.--.

6. Planning prévisionnel

- ⇒ 13 décembre 2018 dépôt du préavis devant le Conseil communal
- ⇒ janvier-février 2019 procédure de mise en soumission (procédure de gré à gré selon LMP-VD¹)
- ⇒ 7 février 2019 rapport et décision sur l'octroi du crédit par le Conseil communal
- ⇒ mars 2019 début des travaux
- ⇒ fin avril 2019 fin des travaux

Cette planification prévisionnelle dépendra évidemment en partie des conditions météorologiques.

7. Estimation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

en milliers de francs

Intitulé	2020	2021	2022	2023 et suivantes
<i>Personnel supplémentaire (EPT)</i>	---	---	---	---
Frais d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêt	3.3	3.2	3.1	3.0
Amortissement	5.5	5.5	5.5	5.5
Revenus supplémentaires	0.0	0.0	0.0	0.0

Equivalent en point d'impôt actuel 0.25 0.25 0.25 0.24

A noter que les charges financières susmentionnées seront couvertes par le produit des taxes sur la vente de l'eau.

8. Conséquences de l'acceptation ou du refus du préavis

En cas d'acceptation du présent préavis, la Municipalité renforcera le réseau de distribution de l'eau potable et de défense incendie de Versvey, en particulier s'agissant des aires autoroutières du Chablais Est et Ouest ainsi que de leurs stations-service. Le bouclage réalisé permettra également de maintenir active la distribution d'eau potable dans le hameau en cas d'intervention sur l'une ou l'autre des branches du réseau.

En cas de refus, une solution alternative devra être étudiée en vue d'une nouvelle demande de crédit, le respect des conditions hydrauliques requises par l'ECA pour la défense incendie des aires autoroutières ayant un caractère impératif. Dans l'intervalle, la responsabilité de la commune pourrait vraisemblablement être engagée en cas de sinistre d'importance et de défaillance du réseau.

¹ Loi sur les marchés publics du 24 juin 1996

9. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal no 07-2018 relatif à la demande de crédit pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à Versvey,
- ⇒ Ouï le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 211'500.-- pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à Versvey,
- 2) d'amortir cette dépense sur 30 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
- 3) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 211'500.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
le syndic



Edouard Chollet le secrétaire
Fabien Cathélaz

Adopté en Municipalité le 5 décembre 2018

Délégué-municipal : M. Eric Minod

Annexe : - tracé des nouvelles conduites

